



Partenariats public-privé en faveur de la santé

Opération Médicaments antipaludiques

Rapport du Directeur général

1. L'opération Médicaments antipaludiques est un nouveau partenariat entre le secteur public et le secteur privé qui constitue un mécanisme durable pour la découverte, la mise au point et la commercialisation *professionnelles* de nouveaux antipaludiques *financièrement accessibles*. L'association de l'industrie à certains projets assurera le *professionnalisme* des activités de recherche et de développement. L'*accessibilité financière* des produits résultera de la prise en charge par le secteur public des coûts directs des activités de recherche et de développement et des risques d'échec, l'entreprise responsable de la commercialisation n'ayant qu'à recouvrer les coûts de production et une partie limitée des coûts de développement. Ce type de partenariat est *unique* et il ouvrira la voie à des initiatives futures entre les secteurs public et privé.
2. L'opération, lancée le 3 novembre 1999, vise à encourager et à financer, par un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, la découverte et la mise au point de nouveaux antipaludiques d'un bon rapport coût/efficacité et financièrement accessibles jusqu'à leur approbation officielle au rythme d'un nouveau produit enregistré tous les cinq ans, et à faciliter leur commercialisation. Outre l'OMS et la Fédération internationale de l'Industrie du Médicament, l'opération est soutenue par les Gouvernements des Pays-Bas, de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Banque mondiale, la Fondation Rockefeller et le Forum mondial pour la recherche en santé.
3. Pour financer les projets qui permettront la découverte et la mise au point d'antipaludiques, l'opération disposera d'un « fonds public de capital-risque » qui devrait s'élever à US \$30 millions par an pendant ces quatre prochaines années. Ce fonds sera alimenté principalement par le secteur public et des actions philanthropiques, que compléteront les ressources, les compétences et les dons en nature fournis par les partenaires industriels de l'opération, évalués à de nombreux millions de dollars par an. Les contributions et annonces de contributions reçues à ce jour pour les opérations initiales en 1999 et 2000 s'élèvent à US \$10 millions.
4. Pour réussir à long terme, l'opération devra fonctionner essentiellement comme une entreprise sans but lucratif, avec son propre conseil d'administration, et un éventail approprié de compétences. Cette structure est apparue comme le moyen de conférer à l'opération la souplesse voulue pour fonctionner à la lisière des secteurs public et privé. C'est pourquoi le statut de fondation selon la législation suisse a été donné à l'opération, qui est ainsi indépendante de l'OMS. Le poste de secrétaire général est à pourvoir et la nomination est attendue début 2000.

5. L'OMS a l'intention de travailler en collaboration étroite avec l'opération. Pour qu'elle bénéficie pleinement des conseils en matière technique et de santé publique de l'Organisation, le Directeur général a pris la décision initiale de nommer deux membres du personnel comme représentants auprès de l'organe directeur de l'opération, le Conseil d'administration.¹ Cette décision initiale, destinée à renforcer l'action menée contre le paludisme, est soumise à l'approbation du Conseil.

MESURE A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

6. Le Conseil voudra peut-être approuver la décision initiale du Directeur général de nommer deux représentants auprès du Conseil d'administration de l'opération Médicaments antipaludiques.

= = =

¹ Administrateur du projet Faire reculer le paludisme et Coordonnateur, Recherche et développement des produits, Programme spécial de Recherche et de Formation concernant les Maladies tropicales.